



## **Entreprise**

**Adresse 1**

**Adresse 2**

**Code Postal – VILLE**

Paris, le 15 décembre 2017

Monsieur,

Fort de plus de 100 bowlings adhérents à la fin de notre première année d'existence, nous vous avons le plaisir de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Joignant à la présente notre appel de cotisation 2018, nous rappelons que votre adhésion d'un montant forfaitaire de 160 euros par centre d'exploitation, complétée par une redevance de 20 euros par piste, vous permettra de bénéficier des avantages que nous offrons :

- SACEM : application des tarifs négociés par l'UMIH.
- Assurance : possibilité de bénéficier de tarifs adaptés aux bowlings.
- Défense de vos intérêts : droit d'exploitation de la licence IV; demande de dérogation d'ouverture tardive.
- Outils commerciaux : mise à disposition de maquettes permettant de dynamiser votre action commerciale.
- Informations : par notre site internet [www.umih-bowling.org](http://www.umih-bowling.org), la diffusion directement dans votre boîte mail, de toutes les circulaires sociales, juridiques et fiscales, rédigées par l'UMIH, ainsi que de toutes les diffusions de votre syndicat.
- Formations : Vous pouvez bénéficier de toutes les formations utiles, à nos différents métiers (permis d'exploitation, formation hygiène, etc., consulter le catalogue formation UMIH : <http://www.umihformation.fr/>). Pour information le 5 mars 2018, nous vous proposons de participer à une journée de formation sur le thème de la Gestion des Réseaux Sociaux (réponses aux avis clients, etc.), organisée par UMIH Formation (programme en pièces jointes).

.../...



Cette journée d'un coût de 350 euros par participant, sera prise en charge par vos OPCA, l'UMIH Bowling Loisirs vous offrira le repas du midi.

- Salon : Le 23 mai 2018 nous organiserons la 4ème édition du salon, vous retrouverez prochainement sur le site internet toutes les informations utiles à ce propos. Cette journée sera précédée par l'Assemblée Générale de l'UMIH Bowling Loisirs, à l'issue de laquelle nos adhérents seront conviés à une soirée festive, prise en charge par votre syndicat.

Nous vous remercions de bien vouloir libeller votre règlement à l'ordre de l'UMIH et nous l'adresser à UMIH, Service comptabilité, 22 rue d'Anjou, 75008 Paris. Vous avez également la possibilité de régler votre cotisation par virement bancaire en utilisant les références bancaires de l'UMIH indiquées sur l'appel de cotisation.

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons votre carte d'adhésion 2018, qui sera à fournir, pour bénéficier de la réduction SACEM.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Roland Heguy  
Président UMIH Bowling Loisirs